

5.1 Les diplômes et qualifications dans le transport routier de fret élargi

Le niveau de formation initiale générale des salariés des entreprises du transport routier de fret élargi, sédentaires ou roulants, est moins élevé que pour l'ensemble des salariés, du fait de la prédominance de l'emploi ouvrier. Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et le brevet d'études professionnelles (BEP) demeurent les diplômes les mieux représentés en 2020 parmi les salariés du transport routier de fret, hormis pour les conducteurs de moins de 30 ans dont près de la moitié détiennent le baccalauréat ou plus. Le recours au contrat de professionnalisation se développe dans la branche pour répondre aux besoins de nouveaux conducteurs. La formation initiale est complétée par des formations spécifiques obligatoires « transport », dont la moitié concerne la conduite.

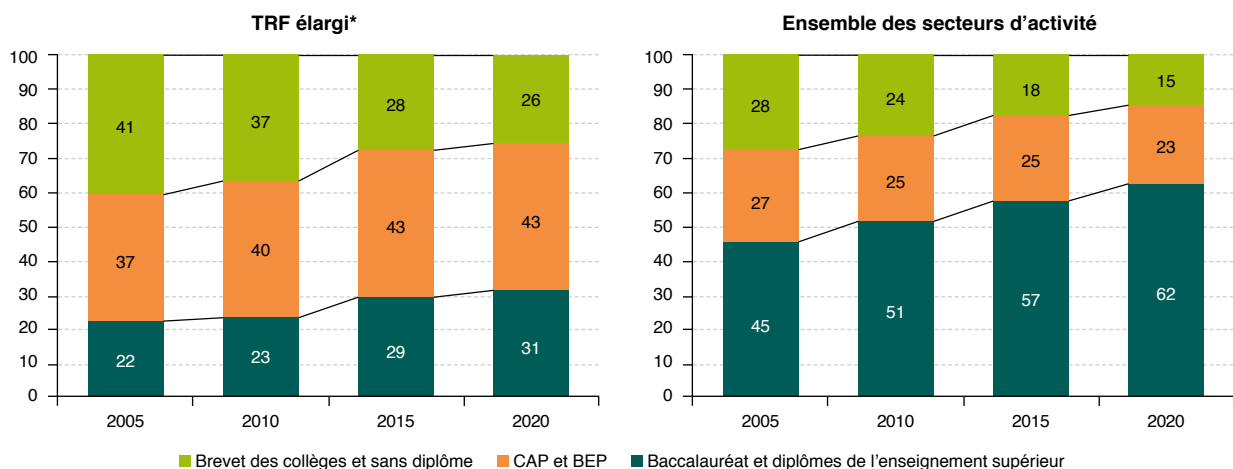
43 % DES SALARIÉS DU TRANSPORT ROUTIER DE FRET SONT TITULAIRES D'UN DIPLÔME DE NIVEAU CAP OU BEP EN 2020

Le secteur du transport routier de fret élargi emploie très largement des actifs ayant un niveau de qualification peu élevé (figure 5.1.1). En 2020, 26 % des salariés de ce secteur n'ont aucun diplôme ou, au plus, le brevet des collèges, soit 11 points de plus que dans l'ensemble des secteurs d'activité (hors fonction publique). De même, 43 % des salariés détiennent une qualification de type CAP ou BEP, alors que cette part est de 23 % dans l'ensemble des secteurs d'activité (hors fonction publique).

Toutefois, dans le transport routier de fret élargi comme dans l'ensemble des secteurs, le niveau moyen de qualification s'élève progressivement, sous l'effet de l'arrivée à l'âge de la retraite de salariés entrés dans la vie active dans les années 60-70 et remplacés par des classes d'âge ayant effectué leur scolarité au moment où les politiques publiques visent à faire accéder davantage de jeunes à des études longues.

La part des non-diplômés ou titulaires du brevet des collèges (BEPC avant 1986) dans le transport routier de fret élargi recule ainsi de 15 points entre 2005 et 2020, au profit des titulaires d'un CAP ou d'un BEP (+ 6 points) et des diplômés du bac et de l'enseignement supérieur (+ 9 points).

Figure 5.1.1 : répartition des salariés selon le diplôme le plus élevé obtenu
En %



* Regroupe les codes NAF Rév.2 : 49.41A, 49.41B, 49.41C et 52.29A.
Champ : salariés hors fonction publique, France hors Mayotte.
Source : Insee, enquête emploi

partie 5 : la formation

PRÈS DE LA MOITIÉ DES CONDUCTEURS DE MOINS DE 30 ANS DÉTIENNENT UN BACCALAURÉAT OU PLUS EN 2020

En 2020, dans le transport routier de fret élargi, 48 % des conducteurs de poids lourds âgés de moins de 30 ans sont titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme du supérieur. Cette part tombe à 6 % pour ceux âgés de 50 ans et plus (figure 5.1.2). L'augmentation de la part des titulaires du

bac et plus s'explique par l'élévation générale du niveau d'études impulsé notamment par le développement des filières professionnelles de niveau bac, créées en 1985 et en croissance continue depuis. Le baccalauréat professionnel de conducteur de transport routier de marchandises, créé en 2010, contribue à renforcer cette hausse des qualifications.

Les CAP et BEP restent néanmoins les diplômes les plus fréquents parmi les conducteurs âgés de plus de 30 ans.

Figure 5.1.2 : diplôme le plus élevé des conducteurs routiers en 2020

En %

	Moins de 30 ans	De 30 à 49 ans	50 ans et plus	Ensemble
Aucun/brevet des collèges	26	26	41	31
CAP ou BEP	26	51	53	48
Bac ou plus	48	23	6	21

Lecture : 48 % des conducteurs routiers âgés de moins de 30 ans ont un niveau Bac ou plus, contre 6 % des conducteurs de 50 ans et plus.

Champ : conducteurs de poids lourds salariés du TRF élargi, France hors Mayotte.

Source : Insee, enquête emploi

LE NOMBRE DE CONDUCTEURS EN CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION AUGMENTE DE 8 % EN 2019

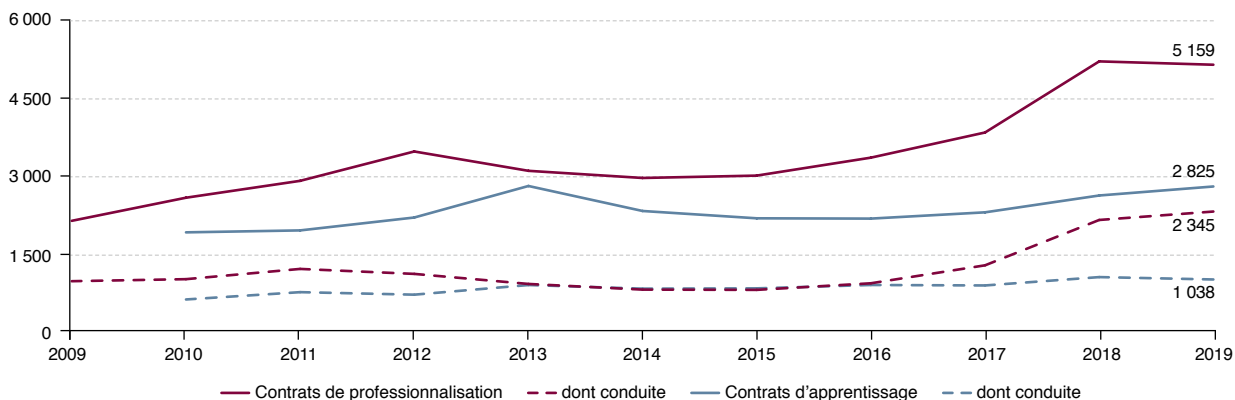
Le contrat de professionnalisation constitue, avec l'apprentissage, l'un des deux canaux de la formation en alternance. En 2019, l'organisme paritaire collecteur agréé (Opco Mobilités) pour le secteur des transports a financé 5 159 contrats de professionnalisation « marchandises » pour la filière transports routiers de marchandises et activités auxiliaires, soit un nombre quasi stable par rapport à 2018. Parmi ceux-ci, 2 345 contrats concernent le métier de

conducteur routier, soit une augmentation de 8 % en 2019 (figure 5.1.3).

Avec 2 825 contrats signés en 2019, le nombre de contrats d'apprentissage financés par les organismes de la branche augmente de 6,8 % par rapport à 2018. La conduite représente 37 % des contrats d'apprentissage du domaine effectués dans les écoles ou centres de formation des apprentis (CFA) des organismes de formation de la branche et les établissements de l'Éducation nationale ou de l'enseignement supérieur soutenus par l'Association pour le développement de la formation professionnelle dans le transport (AFT).

Figure 5.1.3 : contrats d'apprentissage et de professionnalisation suivis par la branche

Niveau en nombre de participants



Champ : transport routier de marchandises (compte d'autrui + compte propre).

Sources : AFT ; Aftral ; Promotrans ; Opco Mobilités ; OPTL